

Le 20 juillet, 2016

Marie-Andrée Paradis
Association des naturopathes professionnels du Québec
192 Saint-Joseph
Terrebonne, QC
J6W 2Y7

Chère Mme. Paradis,

Nous avons révisé tous les renseignements reçus afin d'évaluer l'Association des naturopathes professionnels du Québec (ANPQ), dans le cadre de notre examen de l'assurance qualité des associations.

À la suite de notre examen, nous avons déterminé que **votre association répond aux critères pour obtenir le statut d'association approuvée auprès de Croix Bleue Medavie pour la naturopathie**. Nous désirons donc vous informer que l'Association des naturopathes professionnels du Québec (ANPQ) sera reconnue comme une association approuvée pour la majorité de nos garanties en ce qui concerne la naturopathie au Québec.

En raison des particularités du contrat d'assurance de groupes, nous suggérons à tous nos adhérents de vérifier auprès de Croix Bleue Medavie si leur contrat d'assurance de groupe couvre un fournisseur en particulier.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous au fournisseurs@medavie.croixbleue.ca.

Bien à vous,

Service de relations avec les fournisseurs
Medavie Croix Bleue